



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **lundi 13 mars, à 19 h**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

- **2800, rue Viau** - visant à permettre la construction, sur le toit de l'agrandissement, d'une tour de refroidissement ne respectant pas les retraits requis, malgré les dispositions de l'article 21 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).
- **570, avenue Létourneux** - visant à permettre une hauteur de 10,5 mètres pour l'agrandissement du bâtiment, malgré les dispositions des articles 9, 25 et 662.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes lors de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, CE 21^E JOUR DE FÉVRIER 2017.

Le secrétaire d'arrondissement,

Monsieur Magella Rioux